

L'autoréhabilitation du logement en pratique



1^{er} prix UNCCAS
de l'innovation
sociale locale
2006

**Tout ce qu'il faut savoir
pour créer un service d'autoréhabilitation**

1er Prix de l'innovation sociale locale 2006

«L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale a décerné son premier Prix de l'innovation sociale locale 2006 à l'action « Auto-réhabilitation accompagnée des logements », conjointement portée par les CCAS de Bordeaux, Le Havre, Les Mureaux et Perpignan. Cette initiative correspond en effet très bien à la philosophie de ce Prix, créé pour mettre en lumière les bonnes pratiques éprouvées en vue de faciliter leur reprise par d'autres CCAS/CIAS à l'échelon national. Outre la réhabilitation du logement, dont on sait qu'il constitue le point central d'une démarche de ré-intégration des publics exclus de notre société, et l'accompagnement technique qu'il implique, l'innovation dont fait preuve cette action est tout à fait remarquable en termes de création de lien social, de restauration de l'image de soi, de participation et de valorisation des usagers. Les résultats déjà obtenus prouvent que ce dispositif mériterait d'être étendu à d'autres villes. C'est pourquoi l'UNCCAS, par l'intermédiaire du jury national réuni pour l'occasion, a décidé de l'encourager.»*

Patrick KANNER,

Président de l'UNCCAS

Une ville peut-elle innover ? Il ne s'agit pas tant de le pouvoir que de le vouloir en décidant de sortir des sentiers battus, de tester des initiatives prometteuses et d'ouvrir de nouvelles perspectives. L'autoréhabilitation accompagnée serait ainsi restée assez confidentielle si Bordeaux n'avait proposé à Perpignan, Les Mureaux et Le Havre, de l'expérimenter à grande échelle. Ce qui aurait pu être un échec est aujourd'hui une réussite que vient de saluer l'Union nationale des CCAS avec le prix de l'innovation sociale 2006. En associant insertion et habitat, cette démarche répond à mon intime conviction que projet urbain et projet social vont de pair. Et qui sait si dans quelques années, l'autoréhabilitation accompagnée, à laquelle vient de s'associer l'ANAH, ne sera pas un levier supplémentaire de la restauration immobilière ? C'est tout le sens de ce colloque et de ce guide qui vous permettront, je l'espère, de nous rejoindre dans l'action en faveur des plus démunis d'entre nous.

Alain Juppé,
Maire de Bordeaux



L'enjeu d'une vraie politique de développement social est d'inventer des projets, des actions qui permettent aux bénéficiaires de devenir acteurs et créateurs, de réaliser leur projet personnel et familial, en un mot, de reprendre leur vie en main.

Dans cette perspective, l'autoproduction sous toutes ses formes offre des perspectives immenses et à ce jour sous-utilisées. Qu'elles soient dans le domaine du jardinage, du logement, de la mécanique, de la couture... ou autre, l'autoproduction est toujours un chemin d'autonomie et de revalorisation de soi.

A Bordeaux, ayant mesuré depuis des années les bienfaits des jardins d'autoproduction, nous avons voulu explorer les chemins de l'autoréhabilitation accompagnée avec une double ambition : créer un service à Bordeaux, mais aussi se donner les moyens d'en tirer les enseignements méthodologiques afin d'essaimer.

Le Havre, Perpignan et les Mureaux ont adhéré au projet. Le PADES et les Compagnons Bâisseurs ont été missionnés respectivement pour l'accompagnement méthodologique et technique et de nombreux financeurs nous ont soutenus pendant 3 ans : Fondation de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Délégation Interministérielle à la Ville, Etat et collectivités territoriales.

L'autoréhabilitation est une réponse à la « crise de l'habiter ». Le « mal logement » n'est pas uniquement lié à un problème de ressources économiques ; certains ménages n'ont tout simplement pas le savoir faire, le savoir être qui permet d'habiter ce qui peut expliquer un manque d'entretien conduisant parfois à la dégradation du bâti. En faisant activement participer les habitants aux travaux de leur logement, on leur donne la capacité technique et symbolique de s'approprier leur habitation et de l'entretenir par la suite, dans la durée.

L'autoréhabilitation accompagnée est aussi un formidable outil d'insertion pour des familles en très grande difficulté, des familles qui n'ont plus confiance en elles, qui n'arrivent plus à faire de projets. Un accompagnement social et technique de qualité leur permet de « se réhabiliter » en réhabilitant leur logement et de retrouver le désir de reprendre un travail ou une qualification, de renouer des relations de voisinage, de soutenir les enfants dans leurs efforts scolaires....

Les bénéficiaires peuvent être des propriétaires occupants précarisés, des locataires du parc privé ou du parc social. Dans tous les cas, il ne peut s'agir que de travaux légers d'entretien locatif, d'embellissement ou d'aménagement. Les travaux plus lourds sont négociés avec le propriétaire qu'il soit privé ou public.

Le bilan de cette expérimentation est largement positif. Chacune des 4 villes dispose d'un service d'autoréhabilitation accompagnée et certaines envisagent d'étendre l'action à d'autres quartiers. Le guide méthodologique est en ligne.

L'autoréhabilitation est une vraie innovation sociale. Il faut le dire, il faut le prouver par l'action et il faut généraliser son utilisation dans les politiques de développement social.

Véronique FAYET
Adjointe au Maire de Bordeaux

Depuis 1983, la Politique de la Ville met en application des actions sociales avec plus ou moins de succès.

L'Auto réhabilitation est un concept nouveau qui à l'avantage de faire du social autrement et dont les effets pour les familles sont immédiats, visibles et efficaces. Notre motivation est née d'une volonté politique centrée sur l'Humain, avec un objectif de développement durable et solidaire : tisser le lien social qui a complètement disparu dans nos quartier, redonner de la dignité aux familles en difficultés. L'Auto réhabilitation se fait en partenariat avec l'Etat, la région, le Conseil Général, l'Europe, les institutions publiques et privées qui en assurent le financement. La mobilisation des acteurs locaux est une des clés de la réussite de ce projet.

Marie-Françoise SAVIGNY, Albert BISCHEROUR,
Adjoints au Maire des Mureaux

L'atelier «rénove toit»

Le dispositif d'auto réhabilitation « Rénove Toit » porté par le CCAS s'est inscrit dès 2001 dans le programme national expérimental parrainé par le Secrétariat d'Etat au Logement.

La Ville a vu dans cet outil, à la croisée de l'urbain et du social, un complément efficace à des procédures beaucoup plus lourdes à mettre en place, tel un plan de sauvegarde.

A cet effet, deux copropriétés dégradées, habitées par une population composée de 30% de propriétaires occupant et 70% de locataires, issue de l'immigration, bénéficiaires de manière générale de minima sociaux, ont été retenues.

L'objectif principal est l'accompagnement social et technique des familles en difficultés, afin de les aider à s'approprier leur cadre de vie. Ce dispositif favorise l'apprentissage des gestes techniques, le travail en famille, l'autonomie et la création d'une dynamique d'insertion par le biais du chantier, des ateliers pratiques et des informations collectives sociales.

Un comité de Suivi Social a été créé afin d'obtenir une plus grande efficacité et lisibilité dans l'accompagnement des familles. Le chantier avance en fonction du suivi social et peut durer de deux mois à un an. L'atelier devient ainsi un lieu ressources , initiateur pour de nombreux bénéficiaires d'un processus de retour vers l'emploi ou de formation.

Marie-Ange MALIS
Adjointe au Maire de Perpignan

La vocation de l'action Casa Bella réside dans l'accompagnement pédagogique des familles qui rencontrent des difficultés économiques et sociales afin qu'elles réalisent, elles-mêmes, des travaux d'entretien et d'embellissement de leur logement.

La particularité de cette opération havraise est de conjuguer l'investissement individuel des familles avec la dynamique collective des ateliers thématiques ou d'apprentissage technique, qui sont l'occasion de conduire les bénéficiaires à consolider des liens avec leur entourage, et à se mobiliser autour de thèmes essentiels à la vie quotidienne tels que la santé, la maîtrise de l'énergie ou la prévention des risques domestiques.

L'action Casa Bella est le fruit d'un partenariat avec les acteurs institutionnels, sociaux ou privés œuvrant sur les quartiers havrais, pour construire un environnement social propice à l'insertion des familles.

Brigitte DUFOUR
Adjointe au Maire , Vice-Présidente du CCAS de la Ville du Havre

Retour d'expériences : les grandes étapes de l'autoréhabilitation

L'expérience révèle que l'autoréhabilitation conjugue de manière impérative encadrement technique et accompagnement social. Quelle que soit l'ampleur des travaux à réaliser, la création d'un service d'autoréhabilitation doit impliquer de nombreux acteurs, depuis la formulation même du projet jusqu'à l'évaluation des chantiers qui seront réalisés. Pour réussir, chaque projet doit être adapté à la spécificité du contexte local et s'articuler avec les politiques publiques en place en matière d'habitat, d'action sociale, d'insertion. Le constat a démontré que l'engagement des quatre villes a été déterminant pour faciliter l'adhésion des partenaires potentiels concernés. Il a également permis de définir les cinq grandes étapes de la création d'un service d'autoréhabilitation, cinq préalables essentiels avant d'entrer dans la phase opérationnelle :



1. Identifier un territoire et définir un projet

Le choix du territoire repose sur deux critères : l'identification d'un parc privé ou public délabré sur lequel aucune opération n'est déjà engagée et une évaluation de la diversité des situations de mal logement et des publics concernés. Cet état des lieux permet d'établir les grandes orientations du projet : objectifs à atteindre, publics visés, moyens à mettre en œuvre, moyens financiers nécessaires. A cette étape, il est indispensable pour la ville de désigner un porteur de projet, crédible et disponible, notamment auprès des acteurs et des partenaires locaux et ayant connaissance aussi bien de ce qu'est l'autoréhabilitation que du tissu local. Il sera le référent de l'action jusqu'à ce que le service passe en phase opérationnelle.



2. Mobiliser les partenaires et mettre en place un comité de pilotage

La première mission du porteur de projet est de mobiliser les partenaires potentiels concernés. Une fois le tour des partenaires effectué, on proposera à ceux qui sont acquis à l'idée de créer un service d'autoréhabilitation de participer au comité de pilotage. La somme des contributions annoncées

et les modalités de versement propres à chaque partenaire conditionne la faisabilité du projet ; à cette étape, chaque partenaire doit donc se prononcer sur le montant de sa participation financière. Le comité de pilotage va bâtir le projet local, en concertation avec le **maître d'ouvrage** et le porteur de projet sur la base d'un **diagnostic partagé**. Il procède ensuite à la rédaction d'un cahier des charges pour désigner l'**opérateur** qui sera chargé de la mise en œuvre « opérationnelle » du service d'autoréhabilitation (le PADES et les Compagnons Bâisseurs ont établi un cahier des charges « type » auquel on peut se référer).



3. Choisir un opérateur

L'opérateur, c'est la personne, l'association, l'organisme ou le service qui accompagne les ménages, sur le terrain, dans la réalisation des travaux d'amélioration. **Il n'existe pas un profil type d'opérateur** : il peut être désigné d'office par le comité de pilotage, mais il peut également être sélectionné à l'issue d'un appel d'offres, sous réserve que ses compétences relèvent de l'insertion sociale et/ou du logement, et qu'il soit en mesure d'intervenir sur le secteur géographique où l'autoréhabilitation est menée. L'expérience a montré que cet appel d'offres devait être diffusé de façon large auprès de tous les opérateurs potentiels car **ils peuvent venir de champs inattendus** : associations d'insertion sociale, d'accompagnement social au logement, de l'insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment, les CHRS (Centres d'Hébergement et de réinsertion sociale), les PACT ARIM (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat), les centres sociaux, les régies de quartier, les structures de l'insertion par l'économie, etc. Le choix du candidat s'appuie sur un **critère indispensable** : **sa capacité à recruter des personnels techniquement compétents pour assurer une double mission d'accompagnement technique et de coordination sociale.**



4. Mettre en place le service d'autoréhabilitation

L'opérateur finalise le projet technique et financier pour que tous les moyens soient réunis :

- le budget (validé par le comité de pilotage) précise les dépenses et ressources ;
- l'équipe technique, recrutée par l'opérateur, est chargée de la mise en œuvre de l'action ;
- les moyens techniques (recherche de local, d'outillage, de matériaux, ...) sont référencés;
- les partenaires sur le terrain : les travailleurs sociaux institutionnels et les associations intervenant sur le périmètre de l'action sont mobilisés et proposent une liste de bénéficiaires potentiels.

Les travailleurs sociaux institutionnels et les associations intervenant sur le périmètre de l'action sont mobilisés autour de l'identification et de l'orientation des futurs bénéficiaires de l'action. Ils constituent le **comité technique** de l'action.

L'action sur le terrain peut alors commencer. **Suite au repérage, à la médiation et à l'information faite auprès de la famille par les travailleurs sociaux ou les autres partenaires de terrain**, et après la validation de la situation en comité technique, une première rencontre est organisée au domicile de la famille. Le référent social, et l'équipe du service d'autoréhabilitation, soit le coordinateur social et l'animateur technique sont présents.



5. Assurer le suivi du projet

Le comité technique va assurer la coordination et le suivi du projet. Composé de l'ensemble des partenaires, il se réunit périodiquement pour examiner et valider chaque dossier en référence au diagnostic partagé. C'est sur lui que s'appuie alors l'équipe pour définir la démarche opérationnelle auprès des futurs bénéficiaires, établir un calendrier, déterminer les outils nécessaires et passer à la mise en œuvre de chaque chantier. Il rend compte régulièrement en comité de pilotage.

Le lexique de l'autoréhabilitation

Opérateur :

C'est l'organisme qui est en contact direct avec les ménages qui souhaitent améliorer leur logement. Il les aide à préparer le chantier, à le financer, à le réaliser. Il met à leur disposition un soutien technique et social.

Maître d'ouvrage :

Personne physique ou morale qui prend l'initiative de la création d'un opérateur. C'est lui qui mobilise les partenariats institutionnels et financiers ; c'est à lui que l'opérateur rendra des comptes. Le plus souvent, ce sera une collectivité territoriale, Ville (par exemple le CCAS) ou Conseil Général.

Porteur de projet :

C'est la personne qui coordonne le comité de pilotage, qui est l'interlocuteur des divers partenaires associés à la démarche de création et qui est responsable de son avancée.

Comité de pilotage :

Il rassemble les partenaires institutionnels et financiers associés au montage et au financement de l'opérateur et au suivi de son action.

Comité technique :

Il rassemble les divers professionnels (travailleurs sociaux, responsables d'associations etc.) qui, sur le territoire choisi, connaissent les bénéficiaires potentiels. Il valide les orientations proposées par ceux-ci (l'opérateur ne doit surtout pas être prescripteur !) ainsi que le plan de travaux personnalisé présenté par l'opérateur.

Diagnostic partagé :

Issu de la mise en commun des connaissances des partenaires, c'est l'outil de référence pour la définition des grandes orientations du projet : objectifs, publics, moyens.



L'expérience de Bordeaux

Porteur de projet : Mairie de Bordeaux et CCAS.

Contexte : le public visé par l'action relève des minima sociaux, est souvent très isolé et connaît des problèmes difficiles à traiter dans le cadre de l'aide sociale. L'action facilite leur repérage et permet de les accompagner d'une autre manière. L'ensemble du quartier comporte un habitat mixte de 2800 logements, occupés par 6300 personnes environ. Ces habitants sont en majorité des locataires, soit du parc social collectif, soit de logements individuels assez anciens, de type échoppe.

Opérateur : l'association Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine

Périmètre du service d'autoréhabilitation : quartiers Saint-Jean, Belcier et Carle Vernet.

Membres du Comité de Pilotage : Mairie (PLIE, DDSU), Europe. Autres membres : Etat (Mission Ville, DDASS, DDE, DDTEFP), Conseil Général de Gironde, CAF 33, Chambre des Métiers de la Gironde, Aquitanis, PACT 33, les Compagnons Bâisseurs

Partenaires financiers : Europe, Etat, Ville de Bordeaux, Conseil Général de Gironde, CAF Gironde, Fondation Caisse d'Epargne.

Partenaires sur le terrain : PLIE, DDSU, MDSI St Jean, CLI Bordeaux Sud, CAF 33, AGI 33, centre social et culturel Bordeaux Sud, association Astrolabe.

Date de démarrage du service : 1^{er} septembre 2003

Nombre de chantiers réalisés : 18

Budget alloué au service : 90 286 €

Spécificités du service : chantiers collectifs d'entraide. Chaque ménage est aidé sur son chantier par d'autres ménages, et en contrepartie il est tenu de participer à la réalisation d'autres chantiers.

Opérateur : Fabienne Jouart, cbaquitaine@compagnonsbatisseurs.org

Porteur : plie@ccas-bordeaux.fr





L'expérience du Havre

Porteur de projet : CCAS de la Ville du Havre

Contexte : le public visé par l'action concerne des ménages, pour beaucoup monoparentaux, connaissant des difficultés sociales et économiques cumulées. Le territoire d'action compte 8 000 habitants environ et 3 682 logements, locataires en majorité en habitat collectif, sur le parc privé ou social. Le territoire est au cœur du périmètre PIC URBAN II et a bénéficié jusqu'en 2005 d'une OPAH thématique « logements inconfortables et insalubres ».

Opérateur : Fondation Armée du Salut/ Le Phare

Périmètre du service d'autoréhabilitation : les quartiers Eure / Saint Nicolas et Arcole / Brindeau du Havre.

Membres du Comité de Pilotage : La Ville du Havre (CCAS, Direction Vie des Quartiers, Direction Pic Urban et Service Habitat), Etat (DDE), Conseil Général de Seine Maritime, CAF, Agence régionale HLM, CHRS Le Phare, Caisse d'Epargne de Haute Normandie, EDF, GDF, Conseil Régional de Haute Normandie.

Partenaires financiers : Europe-FEDER Pic Urban 2, Conseil Régional de Haute-Normandie, Ville du Havre, CCAS du Havre, Conseil Général de Seine-Maritime, CAF du Havre, EDF, Caisse d'Epargne de Haute Normandie, GDF.

Partenaires sur le terrain : CCAS, Conseil Général Seine Maritime (Assistants Sociale de secteur), CAF, Maison de Quartier, Service habitat de la Ville, EDF, GDF.

Date de démarrage du service : 1^{er} février 2005

Nombre de chantiers réalisés : 19

Nombre d'ateliers réalisés : 38

Budget alloué au service : 120 000 €

Spécificités du service : le public touché au démarrage de l'action est composé principalement de femmes isolées avec enfants (80%). L'action comprend un volet collectif (atelier d'apprentissage) qui favorise le lien social.



Opérateur : Lilian Tilly, liliantilly-casabella@wanadoo.fr

Porteur technique : Christian Bigot, christian.bigot@ville-lehavre.fr



L'expérience des Mureaux

Porteur de projet : Mairie des Mureaux.

Contexte : un quartier de 5 000 habitants (1541 logements collectifs, 477 logements individuels pavillonnaires). Ce sont les habitants de la zone pavillonnaire qui sont prioritairement visés par l'action.

Opérateur : l'ACIF (Association des Compagnons d'Ile de France).

Périmètre du service d'autoréhabilitation : le quartier Grand Ouest situé au sud ouest des Mureaux à 1,5 km du centre ville, avec comme cœur de cible sa zone pavillonnaire.

Membres du Comité de Pilotage : Mairie (service mission ville et habitat, CCAS, Espace de quartier), Etat (mission ville, DDE Yvelines), Conseil Régional d'Ile de France, Conseil Général Yvelines, CAF Yvelines, Syndicat intercommunal du Val de Seine, CDC, EDF / GDF, PACT ARIM 78, Groupe Arcade, ACIF.

Partenaires financiers : Europe, Etat, Conseil Régional d'Ile de France, Ville des Mureaux, Conseil Général des Yvelines.

Partenaires sur le terrain : mission ville et habitat de la commune, Conseil Général Yvelines, CAF, CCAS, SAS (service d'accompagnement social), centre social de quartier, collègues, EDF/GDF, PACT ARIM 78, Groupe Arcade - Crédit immobilier de France, de l'Espace-économie et emploi.

Date de démarrage du service : 1^{er} juillet 2003

Nombre de chantiers réalisés : 30

Budget alloué au service : 168 654 €

Spécificités du service : le public touché étant composé en majorité de propriétaires occupants avec chantiers importants. L'opérateur incite les bénéficiaires à réaliser leur chantier de manière collective. Diversification de l'action chantier avec la multiplication des ateliers techniques d'apprentissage.



L'expérience de Perpignan

Porteur de projet : Mairie de Perpignan

Contexte : l'action intervient dans un parc de petites résidences collectives partagées en copropriétés. Elle touche 1 400 habitants environ et 265 logements, mais le public visé concerne surtout les locataires occupant les immeubles les plus dégradés de la cité Rois de Majorque.

Opérateur : CCAS

Périmètre du service d'autoréhabilitation : Cités Rois de Majorque et Baléares du quartier Saint Martin de Perpignan.

Membres du Comité de Pilotage : Mairie (DDSJ/direction développement social et jeunesse, service de rénovation urbaine et office municipal HLM), Etat (DDE, DDASS, GIP DSU), Conseil Général, CAF, MSA, l'opérateur CCAS.

Partenaires financiers : Etat, Ville de Perpignan, CAF départementale des Pyrénées Orientales, Caisse des dépôts et Consignations, EDF, Fondation de France, CCAS de Perpignan, Conseil Général et MSA des Pyrénées Orientales.

Partenaires sur le terrain : Conseil général, CAF, CCAS et MSA, centre social du quartier, DDAS service habitat, service ville rénovation urbaine, agence Sud office municipal HLM.

Date de démarrage du service : 1^{er} septembre 2003

Nombre de chantiers réalisés : 33 (année 2005)

Budget alloué au service : 99 470 €

Spécificités du service : le mode individuel est privilégié ; des ateliers collectifs d'apprentissage technique sont organisés au domicile de bénéficiaires volontaires.



Opérateur et porteur : André Puigt, apuigt@wanadoo.fr

La chasse aux idées préconçues sur l'autoréhabilitation de logement

L'autoréhabilitation enferme des ménages déjà marginalisés dans une économie de pauvres

Ce sont eux justement qui ont le moins accès à cette pratique. Par manque de moyens financiers, mais aussi de capacité technique, et surtout d'autonomie, aucun des ménages n'avait jamais envisagé pouvoir un jour améliorer son logement. Souvent attachés à leur quartier, ils s'engagent volontairement dans un chantier d'autoréhabilitation accompagnée. Pour la plupart marginalisés, ils découvrent que d'autres ont envie de s'investir à leurs côtés et retrouvent une prise sur leur propre vie. Il n'existe pas de projet prédéfini, chaque chantier est conçu, en concertation avec les habitants, pour répondre à leurs besoins.

Elle favorise la marginalisation et le repli sur soi

Bien au contraire, chaque chantier est l'occasion de retrouver un statut social, de resserrer les liens familiaux, de sortir de l'isolement, de développer un réseau de relations, d'expérimenter l'entraide, de s'ouvrir vers l'autre.

Une véritable insertion passe avant tout par l'emploi

Autoréhabiliter son logement, c'est entrer dans la logique du faire, c'est accomplir un travail productif et utile, même s'il n'est pas rémunéré. Pouvoir s'engager dans une activité concrète, c'est prendre conscience que l'on peut réaliser des choses par soi-même, percevoir le bénéfice d'une autonomie retrouvée. C'est le propre de l'insertion sociale, sachant que l'opération dans sa globalité mobilise l'ensemble des acteurs sociaux du quartier et c'est peut être un premier pas vers le retour à un emploi.

Quel est l'intérêt pour les personnes en difficulté, aux prises avec des problèmes urgents ?

C'est une réponse à l'un ces problèmes urgents, - ne plus vivre dans un habitat dégradé ou insalubre -, sans pour autant avoir besoin d'entreprendre des démarches pour déménager. La perspective d'améliorer son logement peut intéresser diverses catégories de personnes en difficulté : ménages aux revenus insuffisants, chômeurs de longue durée, femmes isolées avec enfants,

jeunes de moins de vingt-cinq ans... Le chantier permet de prendre un peu de recul par rapport au quotidien et de refaire des projets.

C'est une concurrence déloyale aux artisans du bâtiment

L'intérêt croissant des Français pour le bricolage représente-t'il une démarche déloyale vis-à-vis des professionnels du bâtiment ? La plupart de ces chantiers ne concernent pas du gros œuvre et l'intervention des associations spécialisées dans le montage social, technique et administratif permet de mobiliser des financements publics spéciaux ; ce peut être l'occasion de faire intervenir des entreprises, en accord avec les propriétaires, pour des prestations dont la technicité requiert des spécialistes.

Pourquoi ne pas reloger ?

L'autoréhabilitation est une alternative au relogement : elle est proposée, jamais imposée. Dans certains cas, une mesure de relogement dans le parc social ou très social entraîne deux risques : une rupture des liens de sociabilité et la reproduction, dans un nouveau logement, des difficultés du ménage à occuper et entretenir son espace de vie.

Les bénéfices de l'autoréhabilitation sont-ils durables ?

Rénover son habitat, choisir sa décoration se traduit par la suite par une envie d'entretenir et de préserver son cadre de vie. Il existe une certaine fierté à voir et montrer ce que l'on a été capable de faire. Cette valorisation personnelle est partagée par les enfants qui découvrent concrètement l'intérêt de l'apprentissage des savoir-faire et de l'investissement dans le travail.

Les repères clés

1 an : c'est ce qu'il faut compter pour la création d'un service d'autoréhabilitation. L'expérience montre qu'en voulant faire trop vite, on risque de perdre du temps.

15 à 20 chantiers par an : c'est le maximum à ne pas dépasser par animateur technique dans un contexte d'habitat vraiment dégradé.

100 000 € par an : c'est le budget moyen estimé.

Lorsque des travaux lourds sont nécessaires, des financements complémentaires devront être recherchés.

AUTORÉHABILITATION du logement

BORDEAUX



Cofinancé par
l'Union européenne

